

Informations de base

DEA - Procédure d'acte délégué

[2019/2794\(DEA\)](#)

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Points de recharge pour les véhicules à moteur de catégorie L, l'alimentation électrique à quai des bateaux de la navigation intérieure, l'alimentation en hydrogène pour le transport routier et l'alimentation en gaz naturel pour le transport routier et par voie d'eau.

Complétant [2013/0012\(COD\)](#)

Sujet

3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises

3.60.02 Industrie pétrolière, carburants